

Membres présents : Mmes LUTZ Hélène, MATHIEU Françoise, VILLAUMÉ Anne, WIOLAND Emilie, MM. DIETZ Thierry, KOENIG Richard, BURRUS Mathieu, MARCOT Yves, MASSON Marc, MATHIEU Jérôme, RIOU Lionel, SCHILLINGER André.

Membre absent : M. Pierre STRENG

En application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020, la réunion du Conseil Municipal a lieu à la Salle des Fêtes. La configuration de la salle du Conseil Municipal en Mairie ne permet pas de respecter la distanciation physique entre chaque personne.

M. le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République.

Il propose également de supprimer le point n°4 (Communications du Maire) inscrit à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression de ce point.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M. Marc MASSON, secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2020

Le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2020 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. ONF : prévision des coupes et programme des travaux d'exploitation 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal M. Christophe GANDER, technicien ONF, en charge de la forêt communale. Ce dernier explique à l'assemblée le travail de l'ONF dans la forêt communale.

M. le Maire remercie M. Gander pour toutes ses explications et ce dernier quitte le Conseil Municipal.

3.1 Programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2021

M. le Maire informe les conseillers municipaux du programme des travaux d'exploitation et de l'état de prévision des coupes pour 2021, établi par l'ONF.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications et après délibération :

- approuve, à l'unanimité, le programme des travaux et des coupes, validation sous réserve d'une conjoncture économique plus favorable pour l'achat du bois :

le programme des travaux

- travaux d'exploitation pour un montant de 12 800.00 € H.T.
(abattage, façonnage, débardage et maîtrise d'œuvre)

le programme des coupes

- à façonner (recette brute) pour un montant de 20 520.00 € H.T.

- autorise M. le Maire à signer les conventions et les devis y afférents,
- décide de faire réaliser les coupes ponctuellement selon les offres de prix de vente et avec garanties de paiement,
- décide d'inscrire ces montants au Budget Primitif 2021.

3.2 Travaux patrimoniaux 2021

M. le Maire expose aux membres présents le programme des travaux patrimoniaux prévus pour 2021 pour un montant de 330 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- modifie le programme des travaux patrimoniaux pour 2021 tel qu'il est présenté par l'ONF et décide de retenir que les travaux de protection contre les dégâts de gibier pour un montant de 180.04 € HT. Les travaux d'infrastructure (entretien des renvois d'eau sur les chemins de la forêt communale) seront effectués par les services techniques de la Mairie,
- autorise M. le Maire à signer le document modifié ainsi que toute autre pièce relative,
- décide d'inscrire ce montant au Budget Primitif 2021.

4. Communications du Maire

Ce point a été supprimé de l'ordre du jour.

5. Association de chasse : demande d'agrément pour un associé supplémentaire

Vu le cahier des charges type pour la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période 2015-2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2014 relative à la procédure de location,

Vu le dossier de candidature de M. Sasa MARKOVIC, domicilié Schueppweg 1, 8152 GLATTBRUGG (Suisse),

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse consultée le 23 novembre 2020 par mail comme le prévoit le cahier des charges type pour la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période 2015-2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'agréer en tant que nouvel associé de l'Association de Chasse Vauban M. Sasa MARKOVIC. Le nombre d'associés est donc porté à 7 au lieu de 6 actuellement, sachant que le nombre maximum d'associés autorisés est respecté.

- autorise M. le Maire à effectuer toutes les mesures de publicité prévues par le cahier des charges type pour la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période 2015-2024 et à signer toutes les pièces concernant cet objet.

6. Contrat de déneigement

M. André Schillinger, gérant de l'entreprise Schillinger en charge du déneigement sur la commune, présente les problèmes auxquels elle est confrontée depuis quelques années, notamment les aléas climatiques, le manque de neige et la douceur des températures en hiver. Elle doit également avoir le matériel nécessaire et être prête à intervenir à tout moment en cas d'intempéries. Le déneigement et le salage sont des points sécuritaires essentiels dans un village de montagne.

L'entreprise propose à présent une formule comportant un forfait annuel de 1 500 € HT pour les astreintes du 15 novembre au 15 mars. En cas de sortie, l'intervention est facturée 95 € HT + le sel. Ce prix comprend l'ensemble de la prestation (y compris le chargement du sel et le déplacement) et ne varie pas les dimanches et les jours fériés.

M. André SCHILLINGER quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, en dehors de la présence d'André Schillinger :

- valide la formule du forfait annuel à 1 500 € HT+ 95 € HT par intervention + le sel pour la commune de Neuve-Eglise/Hirtzelbach,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

7. Contrats d'entretien des espaces verts

M. André SCHILLINGER réintègre la salle du Conseil Municipal.

M. le Maire fait le point des travaux d'entretien des espaces verts qui ont été réalisés en 2020 par l'entreprise PAYSAGES CHAVANT.

Il présente et donne lecture :

- du nouveau contrat proposé pour 2021 par l'entreprise PAYSAGES CHAVANT Alexis de Fouchy pour un montant de 7 400.97 € TTC.
- d'un devis de cette même entreprise pour des travaux de taille (haies/arbustes) à la salle des fêtes pour un montant de 1 084.74 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré :

- approuve le contrat pour l'année 2021 ainsi que le devis pour les travaux de taille à la Salle des Fêtes,
- autorise M. le Maire à signer le devis et le contrat d'entretien des espaces verts avec l'entreprise nommée ci-dessus.

8. Divers

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- que M. Mathieu BURRUS conservera les clés de la mairie et de l'atelier communal pendant son mandat de délégué SDEA, ce qui lui permettra d'intervenir rapidement en cas de problème sur le réseau d'eau.

- de l'avancée des études pour les travaux de restructuration de la salle des fêtes. Il fait le point sur les échanges qui ont eu lieu dans l'après-midi lors de la réunion de la commission communale «technique», en présence de l'architecte en charge des travaux.

- que la demande de subvention pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école a été acceptée par les services de l'Education Nationale. Dès que la convention sera signée par la commune et le rectorat, la commune pourra procéder à l'achat de la classe mobile.

- que la Gendarmerie Nationale propose aux élus une formation sur «la gestion des incivilités» (la date n'est pas connue à ce jour). Les conseillers municipaux intéressés peuvent s'inscrire en mairie.

Une réunion de la commission communale socio-culturelle (cadre de vie) est programmée le 12 janvier prochain à 19h00. Une réflexion sera menée sur l'aménagement des plates-bandes communales et des espaces publics en termes de plantations.

M. André Schillinger, référent de la commune pour les espaces naturels, l'agriculture, la forêt et la chasse, propose d'effectuer des journées de travail pour la remise en état du sentier «Barbara». Il est proposé de faire un appel aux bonnes volontés via le bulletin communal.

M. Thierry DIETZ, 1^{er} Adjoint, informe les conseillers municipaux que la commune a été sollicitée par la réouverture du sentier entre Neuve-Eglise et Hirtzelbach. Il est proposé d'effectuer une sortie sur le terrain. Une réunion avec les agriculteurs était prévue début novembre mais celle-ci avait été annulée en raison du confinement. Une réunion sera programmée ultérieurement dès que la situation sanitaire le permettra.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 21h30.

Pour copie conforme,
Neuve-Eglise, le 16 décembre 2020
Le Maire,
Alexandre KRAUTH

